MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Référence unique du mandat (attribué par la Fédération Eau Puisaye Forterre) :

Référence Point De Comptage /Abonné (à rappeler) :

Type de contrat : ☑ **Prélèvement bimestriel** 5 prélèvements ☐ **Prélèvement à échéance** 2 prélèvements

Les prélèvements bimestriels sont effectués à compter du mois de février ; un échéancier de paiement vous sera adressé. Toute demande réceptionnée après le 28 février de l'année en cours sera prise en compte l'année suivante.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA (ICS) :
FR11 ZZZ 504 891

DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU CREANCIER
Noms, prénoms : Adresse :	**SERVICE GESTION COMPTABLE AUXERRE** **BDF AUXERRE** **30001/00167/C8950000000/22**

DESIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE **(IBAN)**

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE **(BIC)**

À :

Le :

Signature :

DESIGNATION DE L'ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE
Nom : Adresse :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel : En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la FEDERATION EAUX PUISAYE-FORTERRE.
Cette demande est valable jusqu'à son annulation à notifier en temps voulu à la FÉDÉRATION EAUX PUISAYE FORTERRE.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n' être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.